

ATTESTATION DE RECEPTION PROVISOIRE
1^{ER} ET 2^{EME} TRANCHE

Objet : TRAVAUX D'EQUIPEMENT DE L'OPERATION « JARDINS SAHEL »
T.F : 35763/53

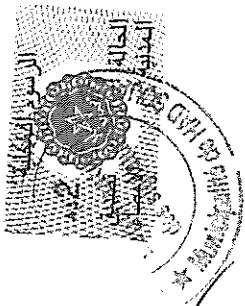
Le Président de la Commune Urbaine de Had Soualem ;

- Vu le Dahir n°1.08.153 du 22 Safar1430 (18/02/2009) portant promulgation de la loi n° 17.08 modifiant la loi n° 78.00 portant charte communale comme elle a été modifiée et complétée;
- Vu le Dahir n° 1-92-7 du 15 Hija 1412 (17 Juin 1992) portant promulgation de la loi n° :25-90 du 15 Hija 1412(17juin1992) relative aux lotissements, groupes d'habitation et morcellements ;
- Vu l'autorisation de lotir délivrée à la société « D'AMENAGEMENT AL OMRANE SAHEL LAKHYAYTA » sous n° : 10/2014 en date du : 04/11/2010;
- Vu les P.V de la réception provisoire dressé par la commission provinciale réunie au siège de la commune urbaine de Had Soualem daté le : 04/11/2014, prononçant la réception provisoire des travaux d'équipement de l'opération « JARDINS SAHEL » (villas semi-finies 1^{er} et 2^{ème} TRANCHE) T.F : 35763/53 ;

Atteste que les dits travaux sont terminés et peuvent être réceptionnés provisoirement ✓

HAD SOUALEM LE : 05 NOV 2014

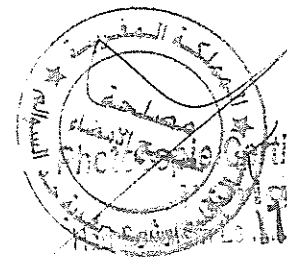
LE PRESIDENT DE LA COMMUNE URBAINE



[Signature]



LE PRESIDENT
ZIN EL ARIDINE HOUSS



Certifiée Conforme
Le 17 9 MARS 2015
Officier de l'Etat Civil
Par Délégation
Moussine ZAZA
Officier d'Etat Civil